

## JE CONTINUE À SOUTENIR LA FONDATION INSA LYON EN FAISANT UN DON DE :

Autre : ..... €

- déductible à 66 % de l'impôt sur le revenu
- déductible à 60 % de l'impôt sur les sociétés
- déductible à 75 % de l'IFI

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de la **Fondation INSA Lyon**  
et de le renvoyer à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe.

## JE SOUHAITE QUE MON DON SOIT AFFECTÉ PRIORITAIREMENT : *(facultatif)*

- aux Bourses de la Fondation INSA Lyon
- au coup de pouce entrepreneuriat  
Filière « Étudiant-Entreprendre »

> **JE PEUX AUSSI FAIRE UN DON EN LIGNE OU  
CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SUR :**  
**[fondation.insa-lyon.fr/don](https://fondation.insa-lyon.fr/don)**

De la part de : [merci de rectifier si nécessaire]

# VOTRE DON À LA FONDATION INSA EST DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS.

## VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX IMPORTANTS EN SOUTENANT FINANCIÈREMENT LA FONDATION INSA :

### > IMPÔT SUR LE REVENU :

Votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, à hauteur de **66 % de son montant** (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

### > IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés, à hauteur de **60 % de son montant** (dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires).

### > IFI (IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE) :

Si vous êtes assujetti(e) à l'IFI, **75 % du montant de votre don est déductible de votre IFI** (dans la limite de 50 000 €). La Fondation INSA est habilitée à recevoir des dons et à émettre des reçus fiscaux ouvrant droit à la déduction IFI (loi TEPA du 21 août 2007).

*Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Directeur de la Fondation INSA Lyon, Alexis Méténier, au 04 72 43 74 10.*

**La mise en place du prélèvement à la source, depuis le 1er janvier, ne change rien au montant de ces déductions : les dons réalisés en 2019 ouvriront droit à une réduction fiscale en 2020, comme par le passé.**

**Mentions légales :** Les informations personnelles utilisées pour vous communiquer cette présentation de la Fondation Partenariale de l'INSA Lyon ont été recueillies auprès de l'INSA Lyon. Cette communication a pour objectif la promotion des projets et valeurs auxquels l'INSA Lyon est attaché. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'opposition, pour un motif légitime, à la transmission de ces informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit d'opposition, veuillez vous adresser à [fondation@insa-lyon.fr](mailto:fondation@insa-lyon.fr)